

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 24 janvier 2024

Une nouvelle prise pour les douaniers dijonnais

86,3 kg d'herbe de cannabis saisis

Jeudi 18 janvier, les douaniers sont en contrôle sur l'A31. Ils sélectionnent et rabattent sur l'aire de la Villa des Tuilières (sur la commune de Selongey) un véhicule de tourisme immatriculé en France. Le conducteur leur présente un passeport albanais et leur déclare arriver de Lyon et se rendre en Allemagne.

Lors de la fouille du véhicule, une forte odeur de cannabis se dégage de la banquette arrière.

Démontant une paroi située entre la banquette et le coffre, les douaniers découvrent un espace aménagé où se trouvent 78 sacs thermosoudés contenant 86,3 kg d'herbe de cannabis, soit une valeur estimée de 388 900 €.

Jugé en comparution immédiate lundi 22 janvier, l'infracteur a été condamné à 18 mois d'emprisonnement délictuel avec maintien en détention, à une interdiction du territoire français de 10 ans et à une amende douanière de 388 900€.

La lutte contre le trafic de stupéfiant est l'une des missions prioritaires de la douane. En 2022, les services douaniers ont ainsi saisi 66,25 tonnes de cannabis sur l'ensemble du territoire, dont près de 2,7 tonnes par la direction régionale des douanes de Dijon.